

L'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



2026



POPULATION - SANTÉ

REGARDS STATISTIQUES

N°19

Perspectives de population
et de ménages entre 2025 et
2043 en Wallonie

COLOPHON

Auteurs : **Julien Charlier** (IWEPS)
Marc Debuissou (IWEPS)
Isabelle Reginster (IWEPS)

Édition : **Évelyne Istace** (IWEPS)

Éditeur responsable : **Sébastien Brunet**
(Administrateur général, IWEPS)

Dépôt légal : D/2026/10158/3

Création graphique : **Deligraph** <http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Synthèse

Ce numéro de Regards statistiques (RS) remplace le RS n°16 (Charlier *et al.*, 2025). Ce nouveau rapport est établi sur la base des perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) actualisées en février 2026. Les résultats publiés dans le RS n°16, basés sur l'exercice précédent des perspectives, peuvent donc être considérés comme « périmés ». Les résultats de ce nouvel exercice d'analyses des perspectives de population et des ménages pour la Wallonie sont à utiliser jusqu'à la prochaine mise à jour.

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et Statbel (ex-INS) élaborent périodiquement des perspectives de population et des ménages pour la Belgique, ses trois régions et leurs arrondissements administratifs. Elles sont fondées sur une connaissance détaillée de la situation démographique actuelle et sur des hypothèses relatives aux composantes du mouvement démographique que sont la mortalité, la fécondité, les migrations internes et les migrations internationales (BFP et Statbel). À partir de ces éléments, les perspectives proposent des données sur une évolution attendue de la population par âge et des ménages par type. Ce numéro de Regards statistiques de l'IWEPS détaille les résultats des dernières perspectives disponibles (publiées en février 2026 et qui concernent la période 2025-2080) pour la Wallonie, sa partie francophone et ses 20 arrondissements administratifs.

Pour la Wallonie, les perspectives du BFP 2025-2080 prolongent les tendances déjà estimées dans l'exercice précédent, à savoir la baisse de la croissance annuelle de la population et des ménages, l'accroissement des ménages isolés et la baisse des couples avec enfants, et l'accroissement élevé de la population des 65 ans et plus et plus encore des 80 ans et plus. La croissance de la population wallonne diminuerait et deviendrait négative à partir de 2046 en raison d'un solde naturel très négatif, attribuable à la hausse des décès (jusqu'en 2052), consécutive au vieillissement de la population, et à la baisse du nombre de naissances (à partir de 2040). Les flux migratoires, tant avec l'étranger qu'avec le reste de la Belgique, restent positifs et se stabilisent en projection. Concernant le vieillissement, en 2025, un habitant sur cinq est âgé de 65 ans ou plus. En 2043 (+18 ans), ce serait un habitant sur quatre. Le coefficient de dépendance, qui exprime la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (en âge d'être présente sur le marché du travail), augmente fortement : si en 2025, il y avait 35 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans, ce nombre passe à 45 en 2043. La croissance attendue des ménages privés entre 2025 et 2043 est de +119 339 unités (+7,3 %). Cette croissance diminue progressivement et serait surtout soutenue par l'accroissement des ménages d'une personne (isolés), alors que les couples avec enfants devraient continuer à diminuer.

Ces résultats pour la Wallonie présentent bien entendu des variations selon les arrondissements que ce soit en termes d'évolution des structures par âge ou des types de ménages.

Ces perspectives éclairent notamment la question du besoin de résidences principales à l'échelle de la région et des arrondissements et de la nécessaire adaptation du parc de logements à ces mutations sociodémographiques en cours. Elles sont particulièrement utiles dans le cadre de la politique de développement territorial, où une nouvelle stratégie régionale (SDT-Schéma de développement du territoire) visant « l'optimisation spatiale » est entrée en vigueur en 2024. Cette stratégie devant être transposée aux échelles locales, des perspectives démographiques à l'échelle infrarégionale s'avèrent plus que précieuses. Pour les auteurs, la question sensible de la répartition des populations/ménages attendue par arrondissement au niveau des communes doit être abordée par un exercice de prospective démographique et territoriale dans le respect des objectifs du SDT.

Remerciements

Les auteurs remercient les collègues du Bureau fédéral du Plan et de Statbel pour leurs travaux sur les perspectives et plus particulièrement Keiti Kondi pour certaines précisions apportées.

Ils remercient également le Bureau économique de la Province de Namur et le SPW Territoire pour les échanges constructifs sur les choix d'analyses utiles pour répondre aux besoins des communes.

Nous remercions chaleureusement nos collègues Évelyne Istace et Aurélie Hendrickx qui ont pointilleusement relu ce rapport, l'ont mis en page et en assurent la communication. Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, et Sile O'Dorchai, Directrice scientifique de la direction « Recherche et Évaluation » à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien et leurs relectures.

Table des matières

Synthèse	3
Remerciements.....	4
1. Introduction	6
2. Perspectives démographiques du BFP-Statbel et leur utilité pour la politique de développement territorial wallonne.....	7
2.1. Les perspectives démographiques du BFP-Statbel.....	7
2.2. Quels usages pour ces perspectives démographiques ?.....	7
2.3. Choix méthodologiques pour présenter les résultats des perspectives	11
3. Perspectives démographiques de la Wallonie et principales différences infrarégionales	13
3.1. Évolution et perspectives de la population de la Wallonie francophone 2019-2025-2043.....	13
3.2. Évolution et perspectives des ménages privés de Wallonie 2019-2025-2043.....	16
3.3. Synthèse des tendances au niveau infrarégional	18
3.3.1. Évolution de la population des arrondissements 2025-2043 selon les perspectives du BFP.....	18
3.3.2. Évolution du nombre de ménages des arrondissements 2025-2043 selon les perspectives du BFP	23
4. Conclusion	26
5. Bibliographie.....	27

1. Introduction

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) et Statbel (ex-INS) élaborent au moins annuellement des perspectives de population et des ménages pour la Belgique, ses trois régions et leurs arrondissements administratifs. Ces perspectives établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité, ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. L'exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique. Les dernières perspectives disponibles en mars 2026 sont celles publiées en février 2026¹. Elles couvrent la période s'étalant de 2025 à 2080.

Afin d'éclairer les décideurs wallons au niveau (supra-)local, notamment dans le cadre de l'élaboration de diagnostics territoriaux utiles à la réalisation des schémas de développement (pluri-)communaux (SD(P)C), l'IWEPS remet à jour les principales conclusions que l'on peut tirer pour la Wallonie, sa partie francophone² et ses 20 arrondissements.

La deuxième section rappelle ce que sont les perspectives démographiques réalisées par le BFP et Statbel, leurs usages possibles, en lien notamment avec la politique de développement territorial, mais aussi quelques points d'attention pour éviter les mauvaises interprétations. Dans la section 3, les principaux chiffres clés des perspectives de population et de ménages sont ensuite présentés pour l'ensemble de la Wallonie et, quand cela est possible, pour la Wallonie francophone. Des tableaux et cartes de synthèse des chiffres et tendances au niveau spatial des arrondissements offrent aux lecteurs un aperçu des tendances attendues qu'ils pourront investiguer par eux-mêmes sur la base des données sources publiées par le BFP.

¹ Une mise à jour annuelle a généralement lieu vers le mois de février-mars, sur la base des données au 1^{er} janvier de l'année précédente. La dernière publication de février 2026 est celle-ci : Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2026. « Perspectives démographiques 2025-2080 : Le solde naturel ne contribue plus positivement à la croissance démographique belge jusque 2080 », DP25, février 2026, Bruxelles, 5 p. <https://www.plan.be/fr/publications/le-solde-naturel-ne-contribue-plus-positivement-la>

² Depuis le 1^{er} janvier 2020, la « Deutschsprachige Gemeinschaft » (« DG » ou Communauté germanophone) composée de neuf communes à l'est de la Wallonie, dispose de son autonomie en matière de développement territorial. Le Schéma de développement du territoire (SDT) ne concerne donc que la partie francophone de la Wallonie. C'est pourquoi, quand cela est possible, les résultats des perspectives démographiques sont présentés pour la Wallonie francophone (voir section 2.3.).

2. Perspectives démographiques du BFP-Statbel et leur utilité pour la politique de développement territorial wallonne

2.1. LES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DU BFP-STATBEL

Les perspectives de population et de ménages du BFP et de Statbel se fondent sur une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2026). Ces hypothèses établissent les tendances futures de mortalité, de migrations externes et internes et de fécondité, ainsi que les évolutions des ménages selon leur type. L'exercice constitue les perspectives officielles de la Belgique.

Les dernières perspectives disponibles en mars 2026 sont celles publiées en février 2026. Elles couvrent la période s'étalant de 2025 à 2080.

Concrètement, l'exercice du BFP-Statbel met à disposition des données de projection sur :

- la population par âge et sexe ;
- les ménages privés classés en sept types : ménage d'une personne - mariés sans enfant - mariés avec enfant(s) - cohabitants non mariés sans enfant - cohabitants non mariés avec enfant(s) - familles monoparentales - autres types de ménages privés.

Il convient cependant de rappeler que ces projections démographiques (comme d'ailleurs celles réalisées à l'échelle de pays ou de régions) n'ont pas pour objectif de « prédire », mais plutôt de tracer les grandes tendances futures de la population en fonction de l'évolution récente, tant des comportements démographiques réellement observés par âge et par sexe que des situations de ménage. Tout changement dans les comportements démographiques remettra en cause le résultat de ces perspectives. C'est notamment pour cette raison qu'elles sont renouvelées annuellement par le BFP, en partenariat avec un groupe d'experts démographes des institutions belges. Ces perspectives démographiques ne tiennent donc pas compte de projets immobiliers résidentiels d'importance qui se développent ou pourraient être développés sur le territoire d'un arrondissement ou l'autre. Il faut également être conscient que des changements majeurs peu prévisibles (crise sanitaire, migrations géopolitiques, crise économique et/ou énergétique...) peuvent perturber dans les années à venir ces perspectives tendanciennes.

2.2. QUELS USAGES POUR CES PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES ?

Au niveau fédéral, les perspectives de population sont utilisées dans différentes projections du BFP, en particulier, le budget économique, les perspectives économiques nationales et régionales à moyen terme, ainsi que le coût budgétaire du vieillissement et le risque de pauvreté à long terme. Elles sont également à la base des projections de la demande de transport et des perspectives énergétiques.

Au niveau de la Wallonie et de ses arrondissements, ces perspectives tendanciennes donnent des balises sur une évolution possible des populations et ménages. Ces balises peuvent être utiles pour déterminer différents besoins des territoires et de leurs habitants à cette échelle supracommunale de l'arrondissement. La mise à disposition des perspectives démographiques, en l'absence de grand changement imprévisible, est importante afin notamment d'orienter ou d'adapter les politiques publiques. Il est important pour les décideurs régionaux et locaux de concevoir les politiques à mener en ayant connaissance des perspectives probables de la population et des ménages, basées sur les tendances passées.

En particulier, **dans le cadre de la politique de développement territorial**, la meilleure connaissance des évolutions démographiques récentes et futures permet d'anticiper différents types de besoins territoriaux. En Wallonie francophone, cette politique a vu en 2024 la révision de deux documents légaux majeurs : le Code du développement territorial (CoDT) et le Schéma de développement du territoire (SDT). Ils ont vu l'intégration du concept d'optimisation spatiale. « *L'optimisation spatiale vise à préserver au maximum les terres de l'artificialisation et à lutter contre l'étalement urbain. (...) De manière plus générale, le SDT précise que l'urbanisation doit être optimisée en vue de réduire l'imperméabilisation des sols et l'artificialisation des terres, lutter contre l'étalement urbain, renforcer l'attractivité du territoire, limiter les besoins en déplacements et améliorer le cadre de vie ainsi que la mixité sociale.* » (SPW Territoire et CPDT, 2024, p.9). Pour mettre en pratique le concept d'optimisation spatiale, le CoDT et le SDT prévoient la détermination de centralités.

L'élaboration d'un schéma de développement (pluri)communal (SD(P)C) donne l'opportunité aux autorités communales d'adapter les dispositions du SDT à leur territoire et donc d'y définir leur stratégie locale ou pluricommunale. « *Le schéma de développement (pluri-)communal est un document qui fixe les grandes orientations pour l'aménagement de l'ensemble d'un territoire (pluri-)communal. Il produit une vision globale du territoire (pluri-)communal qui permet :*

- *aux autorités communales : de se doter d'une stratégie territoriale qui tient compte des réalités et des besoins des citoyens ;*
- *aux citoyens : de connaître les intentions de la commune pour le développement et l'aménagement du territoire communal.*

Il existe deux types de SDC :

- *le schéma de développement communal « global » ;*
- *le schéma de développement communal « thématique » : il est orienté « optimisation spatiale. »³*

Le contenu des SD(P)C est défini au sein du Code de développement territorial (CoDT). Il comporte un volet préalable et indépendant : l'analyse contextuelle. L'article D.II.10/1, §1er, du CoDT précise que le schéma de développement communal thématique est établi sur la base d'une analyse contextuelle dont le contenu est visé à l'article D.II.10, §1er, alinéas 2 à 4. Cette analyse contextuelle doit aborder « *les perspectives et les besoins en termes sociaux, notamment de cohésion sociale, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux, notamment écologiques, de préservation et de restauration de la nature et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire (...)* ». Le SPW Territoire et la Conférence permanente du développement territorial (CPDT) ont publié un vade-mecum « Schémas de développement communaux thématiques "optimisation spatiale" » (SPW Territoire et CPDT, 2024), qui fournit les éléments utiles à la transposition de l'optimisation spatiale à l'échelle (pluri)communale. Celui-ci détaille le contenu recommandé des SD(P)C – optimisation spatiale ou des chapitres des SD(P)C globaux abordant l'optimisation spatiale.

Selon le vade-mecum, l'analyse contextuelle devrait aborder plusieurs dimensions liées aux perspectives démographiques :

- « habitat-logement » avec des informations sur les besoins en logements (nombre, type, taille, localisation...). Les perspectives des ménages selon le type semblent intéressantes dans ce cadre ;
- « services et équipements collectifs » avec des informations sur les besoins de différents types d'équipements et services et leur capacité. Il peut s'agir d'équipements concernant

³ <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-communal>

l'ensemble de la population ou concernant des besoins spécifiques (petite enfance, scolarité, services aux aînés...). Dans ce cadre, les perspectives de population ventilées selon l'âge semblent utiles.

L'analyse contextuelle permet d'orienter la stratégie (pluri)communale sur les bases les plus solides possibles. Au sein de cette stratégie, les principes et modalités de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés à l'optimisation spatiale, doivent être définis. Parmi ces principes et modalités, on retrouve en particulier la « *trajectoire de réduction de l'étalement urbain résidentiel* ». Celle-ci est associée à un objectif du SDT, à savoir qu'à l'horizon 2050, les centralités doivent accueillir au moins trois nouveaux logements sur quatre. Il est donc utile pour les communes ou les supracommunalités qui élaborent un schéma ensemble d'estimer les « *besoins et perspectives de la fonction résidentielle à différents horizons sur la base des projections démographiques des ménages et des orientations communales (nombre de logements)* » (SPW Territoire et CPDT, 2024, p.10 de la fiche 3). L'estimation des besoins en logements et en équipements par pas de six ans (cf. infra) est également utile pour élaborer les trajectoires d'artificialisation nette.

Ces éléments soulignent donc la pertinence de disposer des perspectives démographiques pour l'élaboration des stratégies infrarégionales de développement territorial, en particulier pour l'estimation du nombre et des types de logements qui pourraient se créer sur les territoires tout **en respectant les principaux principes de mise en œuvre du SDT** :

- limiter l'artificialisation des terres en favorisant le recyclage urbain avec l'application de la séquence ERC pour « Eviter-Réduire-Compenser » lorsque se présente un projet d'urbanisation ;
- développer les logements préférentiellement dans les centralités, en particulier dans des lieux bien desservis par les transports en commun ;
- respecter la structure territoriale (SDT-2025, p.215).

Les perspectives démographiques au niveau des arrondissements donnent une information sur une évolution possible et tendancielle du besoin en logements⁴ en nombre et en taille⁵. Comme le suggère Jean-François Léger (2018), dans une **démarche collaborative et prospective**, les collectivités locales devraient, **à partir de ces estimations supracommunales, voir dans quelle mesure du logement abordable, désirable et répondant aux principes de mise en œuvre du SDT peut être développé sur leur territoire**. Comme le recommande le SDT, il est nécessaire pour les communes de tenir compte de la structure territoriale régionale souhaitée et du développement préférentiel du logement dans les centralités bien équipées en services et desservies en transports en commun :

- « *Les logements, activités et services s'implantent préférentiellement à proximité des lieux intermodaux (gares ferroviaires, mobipôles, mobipoints, etc.) dans les centralités* » (SDT, p.78) ;
- « *Les autorités soutiennent et stimulent la réhabilitation des logements et des sites abandonnés et en déshérence en donnant la priorité à ceux qui sont bien localisés et à proximité des équipements. (...) La requalification du bâti et des terrains situés dans les centralités et à proximité des points de connexion aux réseaux de transports en commun est privilégiée.* » (SDT, p.142) ;
- « *CC2.E2 - Les projets de territoire existants et futurs doivent s'articuler autour de la structure territoriale du schéma de développement du territoire pour lutter contre l'étalement urbain,*

⁴ L'évaluation du besoin en logements devrait également tenir compte des logements inoccupés, sous-occupés, des résidences secondaires (dont les logements étudiants) et/ou touristiques, mais aussi des ménages collectifs (maisons de repos par exemple) et, dans la mesure du possible, des familles séparées/recomposées et des nouvelles formes d'habiter ensemble.

⁵ Les perspectives sont ventilées par type de ménages, ce qui donne une indication approximative sur la taille des logements nécessaire.

garantir la cohésion territoriale, maîtriser la mobilité et répondre à la demande en logements.»

- « CC2.P5 - Les communes développent des stratégies territoriales transversales et thématiques à l'échelle supracommunale. Elles se coordonnent et mettent en commun leurs spécificités territoriales. Elles répartissent efficacement les réponses à mettre en œuvre en matière de développement résidentiel, économique, commercial, de services et équipements, de préservation de l'environnement, de maîtrise de la mobilité, de gestion des risques... » ;
- « CC2.P6 - Les communes contribuent à la rencontre des objectifs européens visant notamment la lutte contre le réchauffement climatique, la neutralité carbone, la qualité de l'air, l'artificialisation des terres, l'imperméabilisation des sols et la protection de l'environnement. » ;
- « CC2.P7 - Les communes se coordonnent en s'appuyant sur la structure territoriale et en particulier sur les aires de développement et les bassins. » (SDT, p.163).

Selon Jean-François Léger (2018), à un niveau géographique agrégé (comme un arrondissement, un bassin résidentiel, d'emploi, de vie), le logement est une fonction dépendante de la population. Ce sont les évolutions démographiques observées et attendues qui guident les besoins en logements. Les perspectives suggèrent de grandes tendances d'évolution des populations et de leur structure par âge liée à l'attractivité de bassins d'emploi par exemple. Des perspectives de population et de ménages peuvent donc guider les besoins en logements.

Par contre, au niveau local, le sens de la relation s'inverse : la population dépend de l'offre de logements. En effet, au sein d'un bassin démographique de quelques centaines de kilomètres carrés, la mobilité résidentielle est le plus souvent déterminée par les opportunités immobilières (Léger, 2018). Concrètement, c'est dans les localisations qui disposent de logements ou terrains disponibles/développés que les populations auront tendance à s'installer. Un ménage qui cherche à s'installer ou à déménager fait généralement ses recherches au sein d'un bassin d'emploi ou bassin de vie déterminé et, à l'intérieur de ce bassin, il choisit son lieu de résidence en fonction du cadre de vie souhaité, mais aussi en fonction des opportunités immobilières disponibles qui correspondent dans la mesure du possible à ce qu'il souhaite et à ses capacités financières.

Pour être cohérente avec les objectifs du SDT, l'évolution des populations et ménages à l'échelle communale dépend dès lors grandement de la **capacité du « secteur du logement »⁶ de produire du logement⁷ abordable et désirable (répondant aux besoins) dans les lieux à intensifier préférentiellement (centralités dans le respect de la structure territoriale régionale)**. L'exercice de prospective démographique entre les communes d'un même bassin ou arrondissement est ainsi central afin de planifier le développement d'une offre de logements (en nombre et type) répondant à la fois aux besoins et aux principes du SDT⁸. L'objectif est de trouver un compromis dans l'offre de logements proposée : elle doit tenter de répondre aux attentes des ménages en termes de localisation (cadre de vie, distance aux services...) et de type de logements (taille, confort, jardin...), tout en répondant aux principes d'optimisation spatiale (réduisant donc l'étalement urbain résidentiel (intensification des centralités, distances aux pôles d'emploi/services) et l'artificialisation).

⁶ Le secteur du logement est varié avec des acteurs publics et privés qui interviennent à différents stades des projets de création/adaptation de logements. En termes de planification territoriale et de mise en œuvre des principes du SDT, le secteur public a évidemment un rôle très important à jouer en amont, mais doit aussi pouvoir monter en puissance dans sa maîtrise foncière et immobilière, voire dans son rôle de développeur, notamment pour rendre le logement bien localisé plus abordable aux ménages plus précaires. Il doit en tout cas orienter plus fermement les acteurs privés dans le développement de projets respectant les principes du SDT. Cela passe sans aucun doute par des réformes législatives et fiscales et de nouveaux outils légaux.

⁷ Dans toute sa diversité : logements privés et logements publics, vente et location, rénovations et nouvelles constructions, recyclage urbain...

⁸ Ce type d'approche a déjà été mis en place au sein de visions de développement territorial supracommunal, par exemple, au sein du Schéma de développement territorial pour l'arrondissement de Liège, réalisé en 2017.

Pour illustrer plus concrètement les principes du SDT et la répartition plus optimale de l'urbanisation future, prenons l'exemple d'un jeune ménage souhaitant quitter la ville : il est préférable de diriger ce « candidat périurbain » à la recherche d'un cadre plus vert vers un bourg ou une périphérie déjà bien équipé(e) et donnant facilement accès en transports en commun aux pôles d'emploi, plutôt que vers un village ou des lieux peu denses éloignés des services et des pôles d'emploi. Le rôle régulateur des pouvoirs publics sur les marchés immobiliers est évidemment central pour répondre à tous les enjeux sous-jacents, en particulier l'accès au logement bien localisé pour tous.

Cette approche prospective et collaborative entre communes doit permettre de réfléchir ensemble à l'avenir de son territoire en cherchant la complémentarité plutôt que la concurrence dans l'aménagement des territoires et la réponse aux besoins des populations. Cette concurrence peut se marquer notamment dans la captation des ménages les plus intéressants fiscalement⁹ pour alimenter les finances communales (Dubois, 2006). À cette fin et pour faciliter l'opérationnalisation des principes d'optimisation spatiale, les mécanismes liés aux recettes fiscales additionnelles des communes (en particulier l'impôt sur les personnes physiques (IPP) et le précompte immobilier (PRI)) devraient être adaptés. L'approche collaborative de cohésion territoriale est d'autant plus essentielle au vu des enjeux sociaux liés au vieillissement général de la population et à l'augmentation importante des ménages isolés tels que dressés par ces perspectives.

2.3. CHOIX MÉTHODOLOGIQUES POUR PRÉSENTER LES RÉSULTATS DES PERSPECTIVES

Cette section vise à faire état des choix méthodologiques qui ont été faits pour présenter les résultats des perspectives démographiques du BFP-Statbel et les rendre le plus utiles possible pour les acteurs du développement territorial de la Wallonie francophone. Le SDT définit la stratégie territoriale pour la Wallonie francophone, soit pour le territoire de Wallonie sans la « Deutschsprachige Gemeinschaft » (« DG » ou Communauté germanophone) composée de neuf communes à l'est de la Wallonie. Comme évoqué plus haut, depuis le 1^{er} janvier 2020, cette dernière dispose de son autonomie en matière de développement territorial. Si le BFP donne des résultats distincts pour la Communauté germanophone en matière de perspectives de population, il n'en va pas de même pour les perspectives des ménages. Ces dernières concernent l'ensemble de l'arrondissement de Verviers au sein duquel est incluse la DG. Dans le cadre de ce rapport, il n'est donc pas possible de présenter des résultats de perspectives de ménages spécifiques à la Wallonie francophone ou à la partie francophone de l'arrondissement de Verviers. Le lecteur doit donc être attentif à cela pour l'analyse des résultats wallons.

Les perspectives démographiques du BFP-Statbel sont disponibles pour la période 2025-2080. Dans cette publication de l'IWEPS, les perspectives démographiques, de population et des ménages, sont présentées et détaillées, pour trois périodes de six ans. Les graphiques présentent les données observées pour la dernière période de six années, du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2025, puis, suivant les perspectives, pour les trois périodes balisées par les années 2031, 2037 et 2043, soit sur la période des 18 ans à venir. Ce pas de six ans est un choix lié à l'utilisation potentielle de ces perspectives dans le cadre des diagnostics territoriaux infrarégionaux liés à la révision du SDT (cf. section 2.2). Le SDT préconise un diagnostic territorial orienté sur ses thématiques tous les six ans (SDT, p.235). En cohérence, le vade-mecum mentionné plus haut (SPW Territoire et CPDT, 2024) recommande pour l'élaboration des trajectoires locales d'étalement urbain résidentiel et d'artificialisation de travailler avec des pas de six ans pour :

- définir des seuils intermédiaires à atteindre ;

⁹ Les communes pourraient être amenées à attirer des ménages fiscalement intéressants, c'est-à-dire des ménages à plus hauts revenus.

- l'estimation de la production de nouveaux logements ;
- l'estimation des besoins et perspectives de la fonction résidentielle à différents horizons (nombre de logements, équipements communautaires...).

Ces périodes de six ans semblent donc constituer le pas de temps suggéré par le vade-mecum pour estimer les besoins territoriaux et les trajectoires futures au sein des stratégies, puis pour ré-évaluer ces besoins et trajectoires au cours du temps.

Le premier pas de six années 2019-2025 proposé dans ce numéro de « Regards statistiques » apporte dès lors des éléments sur les tendances démographiques récentes¹⁰ en termes d'évolution des structures de population par âge et des types de ménages. Les trois pas de temps de six ans jusque 2043 informent sur les tendances telles qu'estimées en fonction des hypothèses du BFP en février 2026 et sont dès lors utiles pour estimer plusieurs besoins territoriaux selon les pas de temps suggérés.

L'élaboration d'un schéma de développement (pluri)communal (SD(P)C) donne l'opportunité aux autorités communales d'adapter les dispositions du SDT relatives aux centralités aux réalités de leur territoire. Si elles n'ont pas défini leurs centralités dans un SD(P)C dans les six ans à dater de l'entrée en vigueur du SDT, ce seront les centralités telles que définies dans le SDT qui seront d'application en attendant leur SD(P)C.

Un autre élément à prendre en compte concerne les échelles géographiques d'analyse. Les perspectives démographiques par arrondissement sont basées sur la structure de population/ménages, les tendances observées et des hypothèses d'évolution à cette échelle. Au sein d'un arrondissement, l'état et les dynamiques démographiques (évolution de la population par âge et des ménages par type) peuvent toutefois être fort variés en fonction des contextes territoriaux, avec donc des différences entre communes (et même à l'intérieur des communes). Les données observées au niveau d'un arrondissement sont le résultat de la somme des observations au niveau des communes. En termes de perspectives, comme il a été vu plus haut, c'est à travers un processus prospectif et collaboratif que la répartition de la population (selon les âges) et des ménages (selon les types) par commune pourra être planifiée et orientée en cohérence avec les principes d'optimisation spatiale.

Un dernier point méthodologique concerne les objets de ces perspectives, soit la population et les ménages privés. En Belgique, la population au lieu de domicile est répartie par Statbel en ménages privés ou en ménages collectifs. Les ménages privés sont tous les ménages sauf les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...). Pour des raisons méthodologiques, les perspectives de population du BFP concernent l'ensemble de la population belge, mais les perspectives de ménages ne concernent que les ménages privés. Le BFP propose une classification des ménages privés en sept types : ménage d'une personne - mariés sans enfant - mariés avec enfant(s) - cohabitants non mariés sans enfant - cohabitants non mariés avec enfant(s) - familles monoparentales - autres types de ménages privés¹¹. Dans ce rapport, quatre de ces classes ont été rassemblées en deux classes : les couples sans enfant et les couples avec enfant(s). Ce regroupement qui aboutit à cinq classes au final permet de simplifier les analyses et leur lecture tout en conservant la relation qui peut être faite, avec prudence, entre taille de ménages et taille de logements¹².

¹⁰ Celles-ci peuvent notamment être complétées par différentes analyses démographiques disponibles sur le site de l'WEPS et à différentes échelles géographiques dont celle des communes. Des données démographiques à l'échelle communale, voire des quartiers statistiques, sont également disponibles sur le portail de statistiques locales Walstat.

¹¹ Cette classe reprend notamment des ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, ainsi que des personnes en colocation.

¹² Voir note 4.

3. Perspectives démographiques de la Wallonie et principales différences infrarégionales

3.1. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DE LA POPULATION DE LA WALLONIE FRANCOPHONE 2019-2025-2043

Selon les perspectives, la Wallonie francophone devrait continuer à enregistrer une croissance de sa population à l'horizon 2043 (cf. graphique 1 et tableau 1). Cette croissance de +1,6 % est supérieure à la croissance de la Région de Bruxelles-Capitale (-0,3 %), mais largement inférieure à la croissance projetée pour la Région flamande (+7,8 %). La Wallonie francophone passerait d'une population de 3 625 453 en 2025 (année de base de la projection) à 3 684 797 habitants en 2043, soit une augmentation de 59 344 habitants sur 18 ans. Par rapport à l'exercice précédent de perspectives (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2025 ; Charlier *et al.*, 2025), cette croissance est revue à la baisse.

La croissance de la Région flamande sur la période 2025-2043 (+7,8 %) serait liée à la conjoncture de soldes migratoires interne et international élevés et un solde naturel (naissance-décès) faiblement négatif (Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2026). En Wallonie (francophone), les soldes migratoires seraient relativement plus faibles et le solde naturel plus négatif. Au contraire, la Région de Bruxelles-Capitale connaîtrait un solde migratoire interne plus négatif (les entrées moins les sorties vers les deux autres régions) que la somme des soldes migratoires international et naturel positifs, ce qui entraînerait à terme une faible perte de population. Autrement dit, le solde migratoire négatif avec la Région flamande et la Wallonie ne serait plus compensé suffisamment par l'apport migratoire international et les naissances supérieures aux décès.

Des éléments complémentaires sur les composantes démographiques observées ces dernières années et projetées sont également disponibles sur le site internet de l'IWEPS :

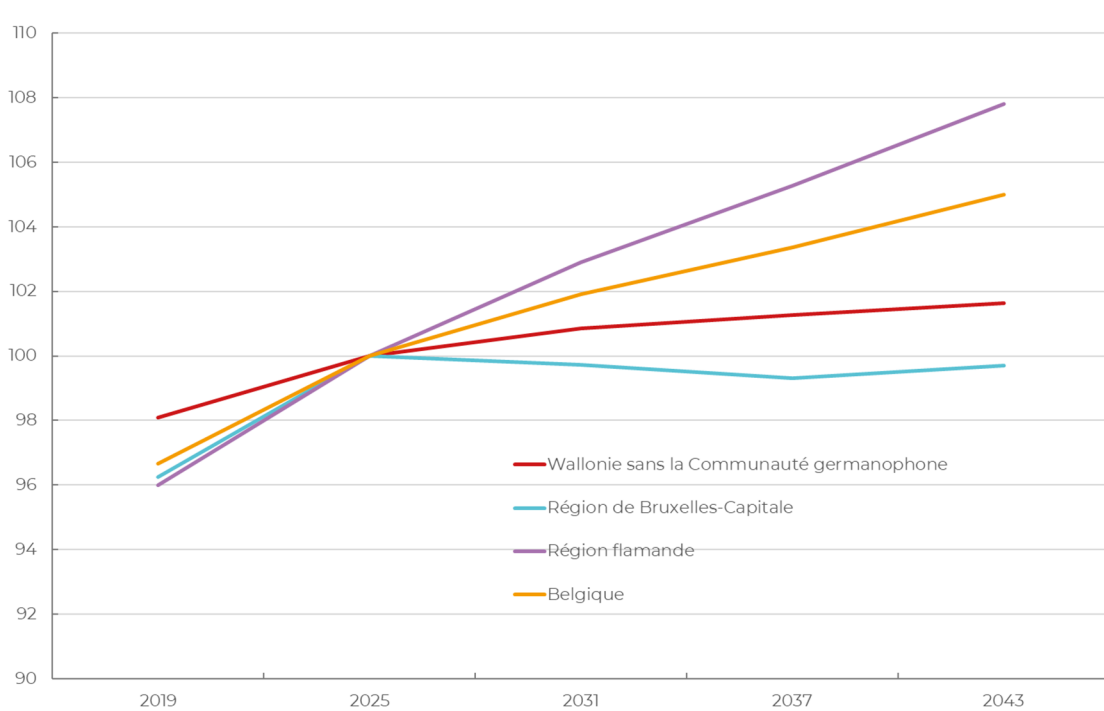
https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=population-migration

Tableau 1 : Perspectives de la population 2025-2043 pour les trois régions

Régions, Communauté germanophone, Belgique	Population 2025	Population 2043	Évolution (chiffres absolus) de la population 2025-2043	Taux de croissance de la population 2025-2043
Région de Bruxelles-Capitale	1 255 795	1 252 161	-3 634	-0,3 %
Région flamande	6 864 766	7 400 054	+535 288	+7,8 %
Région wallonne avec Communauté germanophone	3 704 990	3 762 905	+57 915	+1,6 %
Communauté germanophone	79 537	78 108	-1 429	-1,8 %
Wallonie (sans Communauté germanophone)	3 625 453	3 684 797	+59 344	+1,6 %
Belgique	11 825 551	1 241 5120	+589 569	+5,0 %

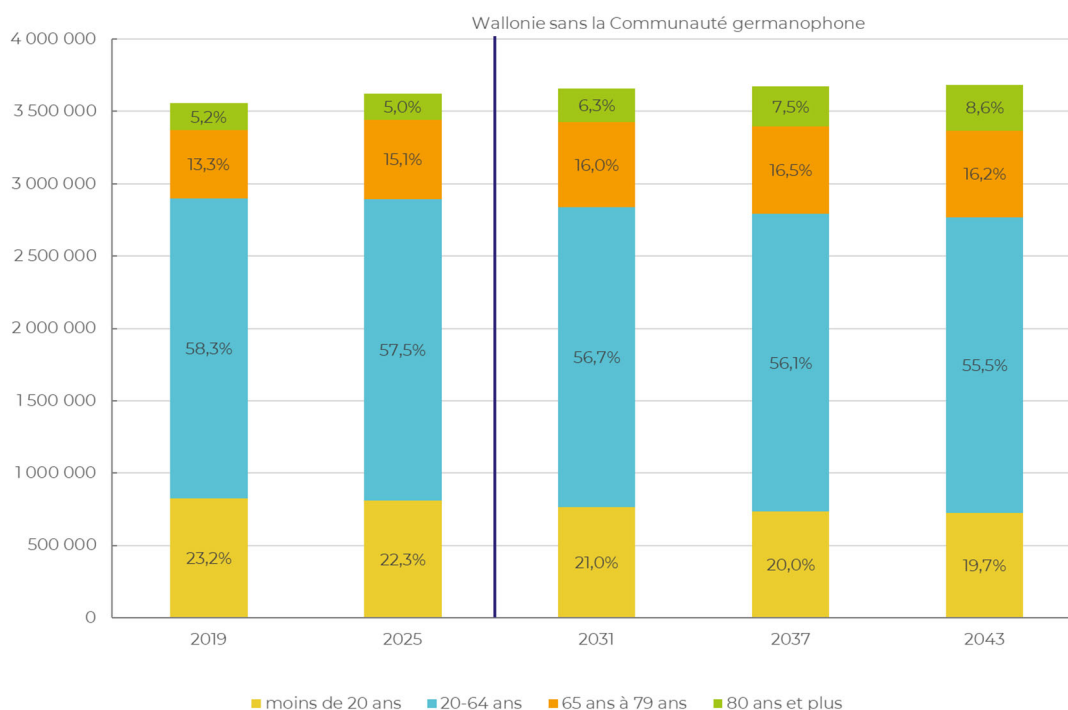
Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

Graphique 1 : Évolution et perspectives de la population de Wallonie francophone et de la Belgique entre 2019 et 2043 (indice 100 = 2025)



Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

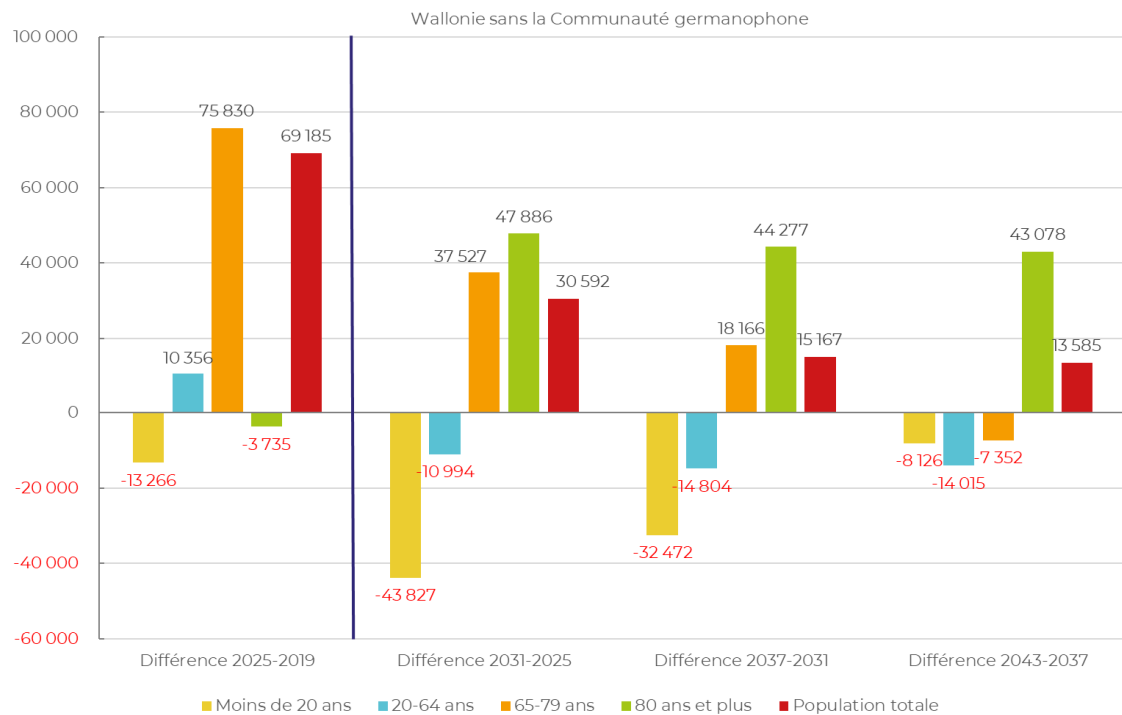
Graphique 2 : Répartition par grands groupes d'âge de la population de Wallonie francophone en 2019, 2025, 2031, 2037 et 2043



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

Graphique 3 : Différences de population des grands groupes d'âge entre 2019 et 2043 par période de six ans – Wallonie francophone



Note : différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

Si l'on se penche sur la répartition de cette croissance par grands groupes d'âge et que l'on examine par périodes de six ans leurs écarts absolus (cf. graphique 3), on constate qu'elle ne repose que sur la croissance du nombre de 65 ans et plus, tout au long des trois périodes. La croissance des 65-79 ans tend à ralentir entre 2025 et 2037 avant de devenir négative entre 2037 et 2043, alors que cette croissance se renforce pour les 80 ans et plus. Il faut souligner que la diminution du nombre de 80 ans et plus entre 2019 et 2025 est notamment due à la crise de la Covid-19. Durant cette période 2025-2043, le nombre de 0-64 ans diminuerait de 124 238 personnes.

La population des moins de 20 ans, qui enregistrait déjà une diminution sur la période 2019-2025, voit cette tendance largement amplifiée pour la première période de projection avant de s'affaiblir (-84 425 jeunes sur la période 2025-2043). Enfin, pour le groupe des 20-64 ans, associé à la population en activité, son recul s'enclenche dès la première période (2025-2031) et s'amplifie ensuite. Au total, durant cette période 2025-2043, le nombre de 20-64 ans diminuerait de 39 813 personnes.

Alors qu'en 2025, les 65 ans et plus représentent 20,2 % de la population (un habitant sur cinq), 18 ans plus tard, en 2043, ils devraient représenter 24,8 % de la population (un habitant sur quatre, cf. graphique 2). Le coefficient de dépendance, qui exprime la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus par rapport à la population d'âge actif (en âge d'être présente sur le marché du travail), augmente fortement : si en 2025, il y avait 35 personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans, ce nombre passe à 45 en 2043.

3.2. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES DES MÉNAGES PRIVÉS DE WALLONIE 2019-2025-2043

Comme évoqué plus haut, les perspectives de ménages concernent l'ensemble de la Wallonie et ne sont pas disponibles pour la Communauté germanophone séparément.

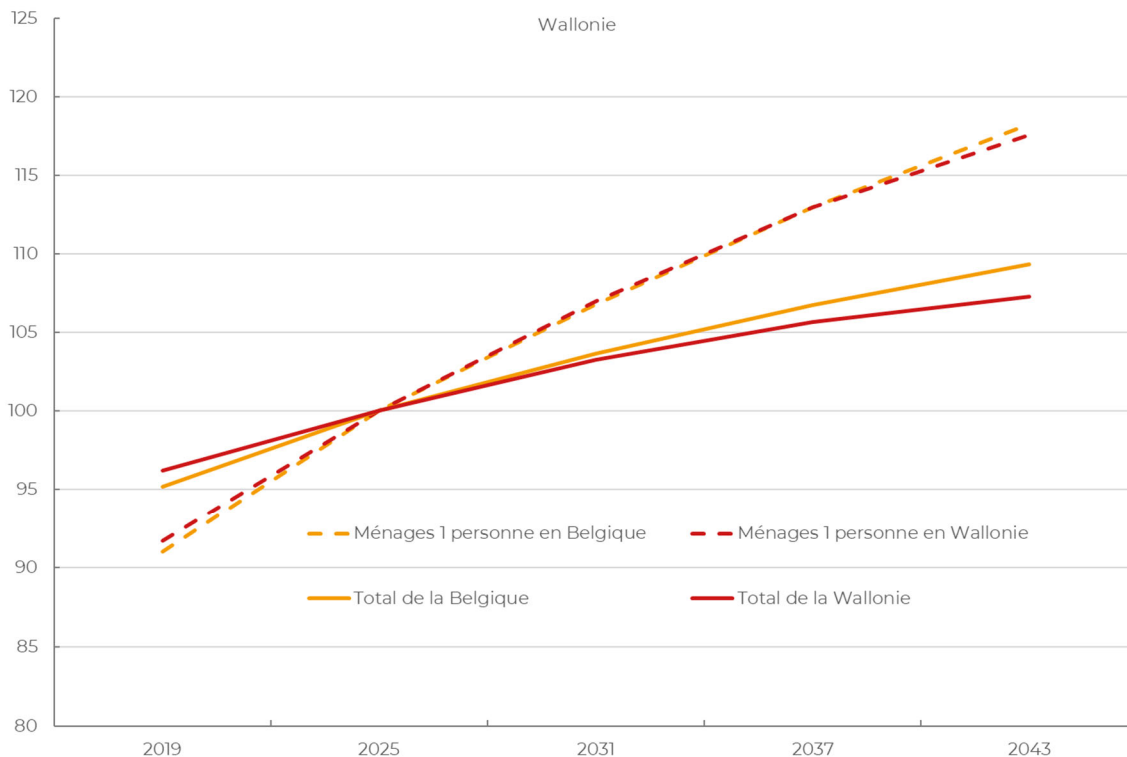
Entre 2025 et 2043, le nombre de ménages privés en Wallonie passerait de 1 644 254 à 1 763 593, soit une hausse de 119 339 unités (+7,3 %, contre +9,3 % pour la Belgique). Par période de six ans (cf. graphiques 4 et 6), cette croissance s'affaiblit comparativement à la période 2019-2025 puisqu'on passe d'une croissance de +62 868 ménages pour la période 2019-2025 à +26 579 ménages sur la période 2037-2043.

Tableau 2 : Évolution des ménages 2025-2043 pour les trois régions

Régions et Belgique	Nombre de ménages 2025	Nombre de ménages estimé 2043	Solde des ménages 2043-2025	Évolution relative 2025-2043 (en %)
Région de Bruxelles-Capitale	581 970	593 013	+11 043	+1,9
Région flamande	2 973 100	3 328 748	+355 648	+12,0
Région wallonne	1 644 254	1 763 593	+119 339	+7,3
Belgique	5 199 324	5 685 354	+486 030	+9,3

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

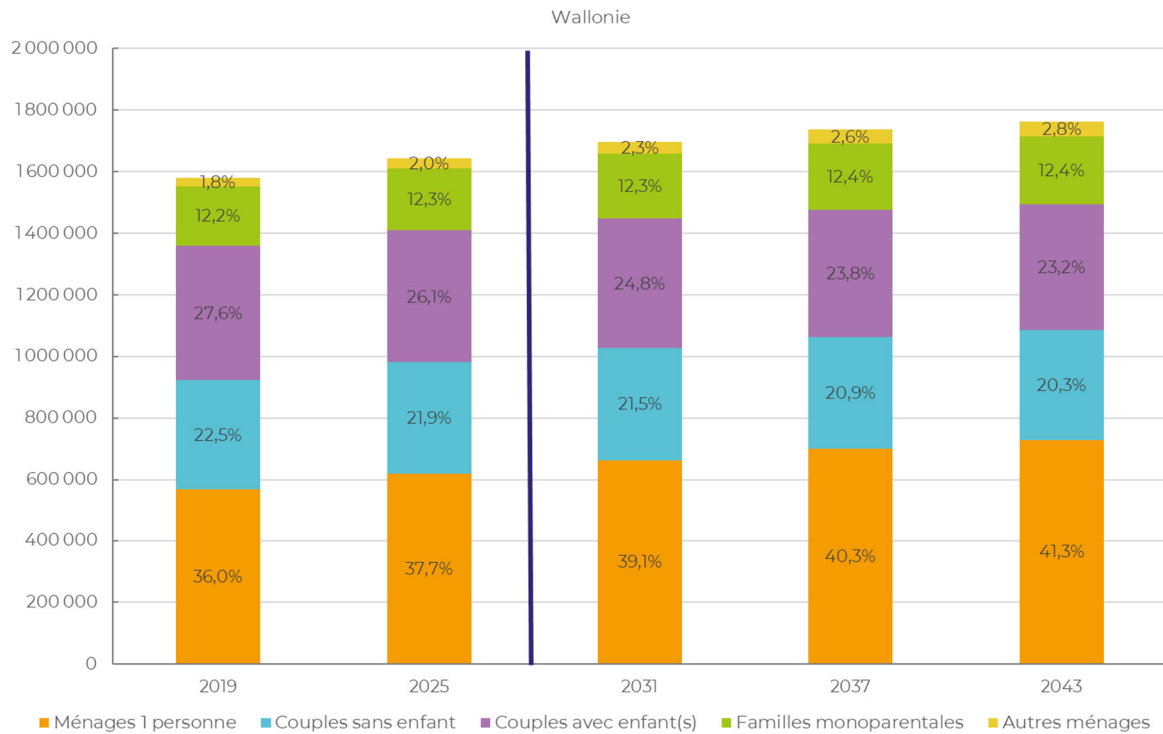
Graphique 4 : Évolution et perspectives des ménages privés de Wallonie et de Belgique entre 2019 et 2043 (indice 100 = 2025)



Note : Les ménages collectifs (maisons de repos, maisons de repos et de soins, prisons, hôpitaux psychiatriques...) ne sont pas des ménages privés et ne sont donc pas inclus dans les perspectives du BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS

Graphique 5 : Répartition des ménages par type en Wallonie en 2019, 2025, 2031, 2037 et 2043



Note : la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2019 à 2025 = observations ; 2026 à 2043 = projections

Graphique 6 : Différences du nombre de ménages privés selon le type par période de six ans entre 2019 et 2043 en Wallonie



Note : Différence 20xx-20yy = différence du nombre absolu de ménages entre les années 20xx-20yy ; la ligne bleue verticale sépare les données observées des données projetées par le BFP.

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS

En Wallonie, en 2025, les ménages isolés sont les plus nombreux parmi les 1 644 254 ménages privés. Ils représentent 37,7 % des ménages (cf. graphique 5). Viennent ensuite les couples avec enfant(s) qui représentent 26,1 %, puis les couples sans enfant (21,9 %) et les familles monoparentales (12,3 %).

La croissance attendue des ménages dans les prochaines années repose essentiellement sur la croissance des ménages d'isolé qui s'affaiblit également progressivement. Entre 2025 et 2043, le nombre de ménages d'une personne passerait de 620 193 à 729 217, soit une hausse de 109 024 ménages isolés. Cette tendance est à mettre en relation avec l'augmentation attendue du nombre de personnes âgées.

Les couples sans enfant(s) devraient voir leur faible croissance récente ralentir. Quant aux couples avec enfant(s), ils continueraient à diminuer, passant de 428 446 en 2025 à 408 364 en 2043 (-20 082).

Les ménages monoparentaux et les autres ménages (ménages de deux personnes considérées comme non cohabitantes ou deux sœurs/frères, colocations...) sont les catégories en forte croissance relative sur la période considérée. Leur nombre ne constituait en 2025 qu'une faible part dans le total des ménages privés et devrait augmenter respectivement de +17 009 (de 202 276 en 2025 à 219 285 en 2043) et +16 302 (de 32 715 en 2025 à 49 017 en 2043).

3.3. SYNTHÈSE DES TENDANCES AU NIVEAU INFRARÉGIONAL

La situation démographique de chaque arrondissement en 2025 est différente et résulte des évolutions passées. Sur cette base et sur la base des hypothèses du BFP, les dynamiques démographiques attendues peuvent être plus ou moins similaires ou au contraire divergentes, que ce soit en termes de structure de la population par âge ou de types de ménages. Ces évolutions démographiques dépendent notamment des mouvements migratoires entre arrondissements, eux-mêmes largement influencés par les cycles de vie et la structure territoriale composée de pôles d'emploi et de services et de leurs aires d'influence résidentielle (Charlier *et al.*, 2016). La carte suivante (carte 1) permet de localiser les 20 arrondissements de Wallonie et leur positionnement par rapport aux grandes villes wallonnes (polarité de degré I, Charlier et Reginster, 2022) et par rapport aux pôles métropolitains de Bruxelles et Luxembourg, qui ont un impact important sur les comportements résidentiels des ménages en lien avec l'emploi (voir à ce sujet Charlier *et al.* (2016) et Dujardin *et al.* (2024) avec des cartographies des aires d'influence).

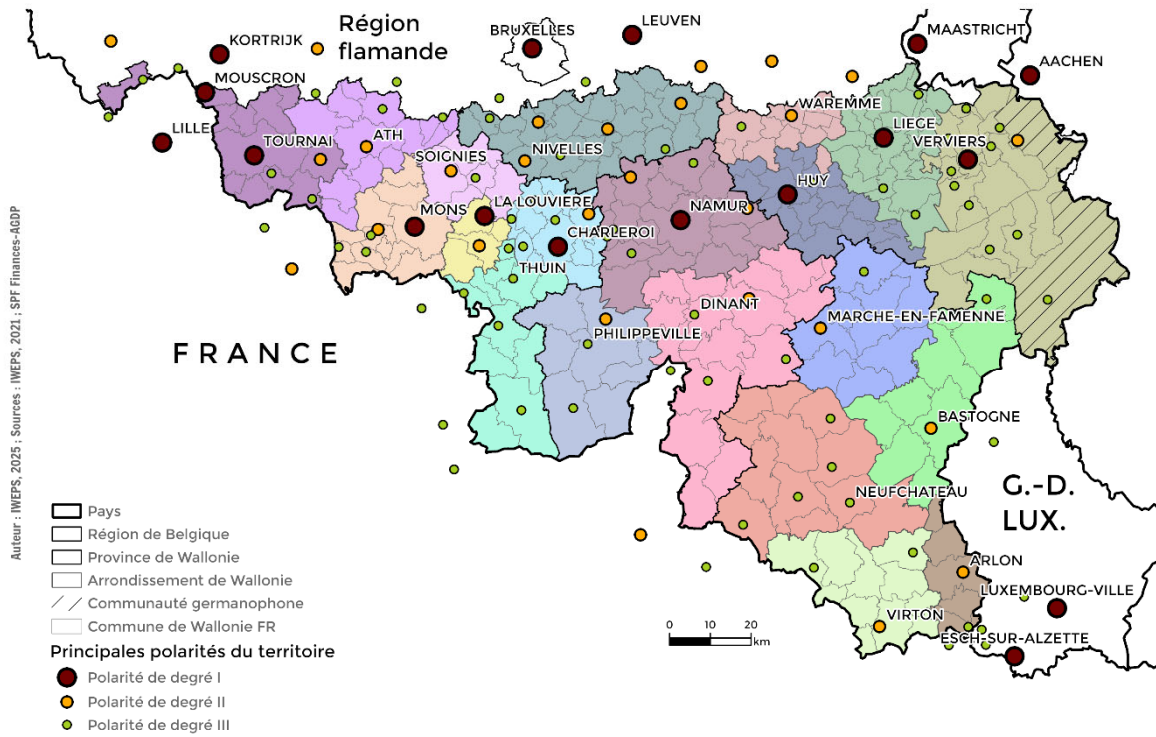
Comme mentionné plus haut, en complément et pour en savoir plus sur les tendances démographiques récentes à l'échelle plus fine des communes et donc prenant mieux en compte la diversité infra-arrondissement, le lecteur peut consulter différentes fiches indicateurs disponibles sur le site de l'IWEPS.

Selon les arrondissements, les situations démographiques en 2025 sont variées, tant en termes de nombres absolus que de valeurs relatives concernant à la fois les structures de population par âge et les répartitions des ménages par types. Combinés à d'autres facteurs (impactant les mouvements naturels et migratoires), ces états vont avoir une influence sur les tendances futures détaillées dans les données du BFP par arrondissement.

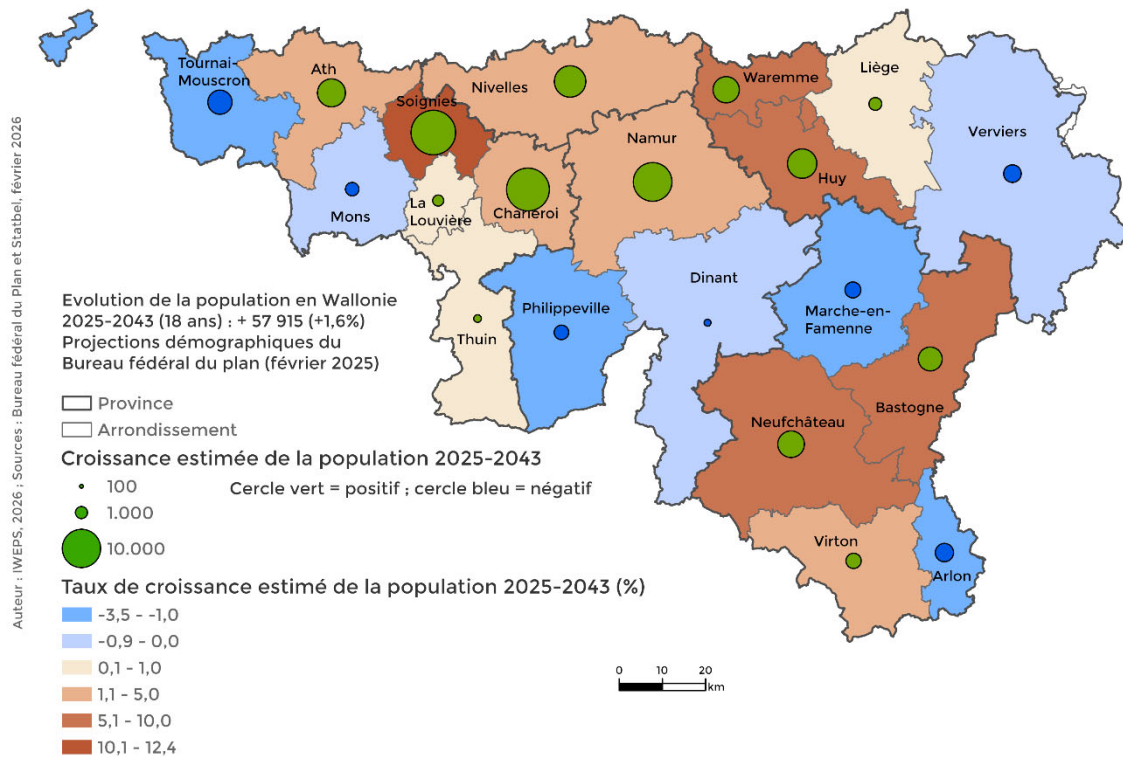
3.3.1. Évolution de la population des arrondissements 2025-2043 selon les perspectives du BFP

La carte 2 et le tableau 3 synthétisent l'évolution de population attendue par arrondissement en 2043, que ce soit en valeur absolue ou en valeur relative.

Carte 1 : Les 20 arrondissements de Wallonie et leur localisation par rapport aux villes principales



Carte 2 : Croissance de population estimée sur la période 2025-2043 – arrondissements de Wallonie



En fonction de ces évolutions (cf. carte 2 et tableau 3) et selon la croissance moyenne wallonne (+1,6 %), les arrondissements peuvent être classés en quatre catégories :

- un arrondissement pour lequel une croissance de plus de 10 % de la population est estimée : Soignies ;
- neuf arrondissements pour lesquels les perspectives semblent indiquer une croissance modérée : Bastogne, Neufchâteau, Huy et Waremme avec une croissance de 5 à 10 %, puis Ath, Charleroi, Namur, Virton et Nivelles avec une croissance entre 1 et 5 % ;
- six arrondissements pour lesquels les perspectives de population semblent plus ou moins stables (entre -1 % et 1 %) : en légère croissance, La Louvière, Thuin, Liège et en légère décroissance, Dinant, Mons et Verviers ;
- quatre arrondissements pour lesquels les perspectives estiment une décroissance probable plus nette : Tournai-Mouscron, Philippeville, Marche-en-Famenne et Arlon.

Par rapport à l'exercice précédent de perspectives et aux analyses réalisées sur la période 2024-2042 (Charlier *et al.*, 2025), le nouvel exercice projette une décroissance de population pour sept arrondissements (Tournai-Mouscron, Arlon, Marche-en-Famenne, Philippeville, Mons, Verviers et Dinant) au lieu de quatre dans le précédent exercice. Ce résultat s'explique par plusieurs éléments : le décalage d'un an dans le futur de l'analyse réalisée, les évolutions démographiques observées sur l'année 2024, et des hypothèses dans les perspectives qui accélèrent la décroissance de population de manière générale.

Ces dernières années (2019-2025), les principales zones présentant les croissances de population les plus importantes¹³ sont situées notamment au sud-est de la Wallonie, correspondant aux arrondissements de Bastogne, Arlon et Neufchâteau, mais aussi dans l'arrondissement de Soignies. Ces croissances déjà observées qui se poursuivraient (sauf pour Arlon) sont à mettre en relation avec les processus de périurbanisation de plus en plus éloignés autour du Grand-Duché de Luxembourg et de son principal pôle d'emploi (Luxembourg-Ville), essentiellement dans des communes à caractère rural. Elles font partie de l'aire d'influence transfrontalière et bénéficient de l'attractivité de ce pays en termes d'emploi. Ces zones correspondent aux arrondissements en croissance forte de Bastogne et Neufchâteau, où des réserves foncières pour l'habitat sont encore disponibles (Charlier et Reginster, 2024) et relativement abordables pour de jeunes ménages actifs à la recherche de maisons, qu'ils soient belges ou étrangers. Le même phénomène se produit autour de la métropole bruxelloise (pour l'arrondissement de Soignies), dans des territoires où l'offre foncière ou de logements est encore suffisante et abordable financièrement pour toute une série de ménages, dans des territoires de plus en plus éloignés de la capitale. À l'inverse, l'évolution de la population attendue à la baisse dans l'arrondissement d'Arlon apparaît atypique pour un arrondissement en forte croissance ces dernières années. Elle résulte de l'accélération d'un remplacement observé ces dernières années des familles avec enfant(s) par des petits ménages, souvent d'une personne, venant principalement de l'étranger, notamment du Grand-Duché du Luxembourg.

L'évolution démographique attendue de la structure par âge des populations résulte pour une part importante de phénomènes démographiques anciens qui mécaniquement impacteront la pyramide des âges dans les prochaines années. La baisse de la fécondité entraînerait (vers 2047 pour la Wallonie francophone) une diminution de la population wallonne malgré un apport toujours attendu des migrations et de l'augmentation de l'espérance de vie.

¹³ Voir Charlier et Reginster (2024), mais aussi la fiche indicatrice de l'IWEPS dédiée : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-daccroissement-de-la-population-communale/>

Tableau 3 : Perspectives d'évolution de la population 2025-2043 par arrondissement

Arrondissement	Population 2025	Population 2043	Solde 2025-2043	Évolution relative 2025-2043 (%)
Nivelles	415 381	422 070	+6 689	+1,6
Ath	130 759	136 097	+5 338	+4,1
Charleroi	401 979	414 444	+12 465	+3,1
Mons	261 825	260 556	-1 269	-0,5
Soignies	109 017	122 512	+13 495	+12,4
Thuin	92 646	93 050	+404	+0,4
Tournai-Mouscron	226 584	222 619	-3 965	-1,7
La Louvière	142 518	143 380	+862	+0,6
Huy	116 245	122 132	+5 887	+5,1
Liège	631 023	632 121	+1 098	+0,2
Verviers sans Communauté germanophone	211 988	211 275	-713	-0,3
Waremme	84 132	88 759	+4 627	+5,5
Arlon	65 902	63 599	-2 303	-3,5
Bastogne	51 132	54 996	+3 864	+7,6
Marche-en-Famenne	57 633	55 894	-1 739	-3,0
Neufchâteau	66 132	70 890	+4 758	+7,2
Virton	55 209	56 777	+1 568	+2,8
Dinant	113 374	113 026	-348	-0,3
Namur	325 141	335 185	+10 044	+3,1
Philippeville	66 833	65 415	-1 418	-2,1
Wallonie francophone	3 625 453	3 684 797	+59 344	+1,6
Communauté germanophone	79 537	78 108	-1 429	-1,8

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2025 = observations ; 2043 = projections

Le baby-boom en Wallonie a pris fin au milieu des années 1960. Les années qui ont suivi ont connu une baisse de la fécondité et donc des générations moins nombreuses. La pyramide des âges se rétrécit donc à partir de cette période. La génération du milieu des années 1960 vient d'atteindre 60 ans. Les baby-boomers feront d'abord grossir le groupe d'âge des 65-79 ans dans les prochaines années, puis celui des 80 ans et plus qui bénéficieront également des progrès attendus de l'espérance de vie aux âges élevés. C'est le groupe d'âge qui devrait connaître la plus forte croissance, gonflant le sommet de la pyramide des âges. Au pied de cette pyramide, au contraire, la baisse de la fécondité observée depuis 2008 pèsera sur le nombre de moins de 20 ans dans les prochaines

années. Pour l'ensemble du territoire wallon, le nombre moyen d'enfants par femme est en effet descendu de 1,87 en 2008 à 1,43 en 2025. Le BFP estime pour les trois régions un relèvement jusqu'à 1,58 d'ici 2040, puis une stabilisation jusqu'à l'horizon 2080, loin du seuil de remplacement des générations fixé à 2,1 enfants par femme¹⁴.

Tableau 4 : Part des 65 ans et plus et des 80 ans et plus dans la population totale en 2025 et 2043, par arrondissement

Arrondissement	Part des 65 ans et plus (%)		Part des 80 ans et plus (%)	
	2025	2043	2025	2043
Nivelles	21,1	27,4	5,7	10,4
Ath	20,4	26,2	5,0	8,9
Charleroi	19,4	22,3	4,7	7,4
Mons	19,9	24,3	4,6	8,2
Soignies	19,4	23,5	4,7	7,9
Thuin	22,3	27,8	5,3	9,6
Tournai-Mouscron	20,7	25,4	5,4	8,8
La Louvière	20,5	25,0	5,1	8,6
Huy	19,8	24,5	4,7	8,5
Liège	20,2	23,6	5,2	8,3
Verviers sans Communauté germanophone	20,5	25,2	5,2	9,0
Waremme	20,1	26,3	4,8	8,9
Arlon	16,1	21,3	4,4	6,8
Bastogne	17,3	23,1	4,2	7,3
Marche-en-Famenne	21,5	28,6	5,0	10,0
Neufchâteau	19,2	23,7	4,8	8,0
Virton	18,9	24,4	4,8	8,0
Dinant	21,3	27,5	5,1	8,9
Namur	19,9	24,9	4,8	8,8
Philippeville	22,0	28,3	5,2	9,2
Wallonie (sans Com. Germanophone)	20,2	24,8	5,0	8,6
Wallonie (avec Com. Germanophone)	20,2	24,9	5,1	8,6
Communauté germanophone	21,3	27,1	6,0	9,4

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2025 = observations ; 2043 = projections

¹⁴ Ce seuil de remplacement des générations est une mesure théorique qui ne prend pas en compte le renouvellement lié à la migration, ce qui est évidemment éloigné de la réalité belge et wallonne.

Lorsqu'on examine la part des 65 ans et plus dans la population (cf. tableau 4), il convient de prendre en compte également l'évolution des autres classes d'âge et l'impact des migrations. Les arrondissements éloignés des pôles d'emploi voient leur population de jeunes en âge d'activité s'installer dans d'autres arrondissements plus proches des principaux lieux de travail. Cela entraîne une réduction du nombre d'enfants dans l'arrondissement et renforce la part des populations âgées. C'est le cas notamment des arrondissements proches de la frontière française : Thuin, Philippeville ou Dinant. Le vieillissement de ce type d'arrondissement peut également être renforcé par l'arrivée de jeunes retraités à la recherche d'un cadre verdoyant pour leur retraite. D'autres arrondissements verront leur part de population âgée augmenter plus fortement que la moyenne parce que ce sont des arrondissements qui ont été les premiers touchés par la périurbanisation de Bruxelles dans la seconde moitié du XX^e siècle. Ce phénomène a entraîné une forte croissance générée par un afflux de jeunes ménages. Aujourd'hui, ces derniers entrent dans les classes d'âge du haut de la pyramide. Leurs enfants vont s'installer plus loin à la recherche de terrains/logements moins chers, ce qui accentue encore la part des populations âgées. L'arrondissement de Nivelles (province du Brabant wallon) en est un exemple typique en moyenne, mais doit cependant s'analyser à l'échelle communale au vu des tendances variées observées à cette échelle.

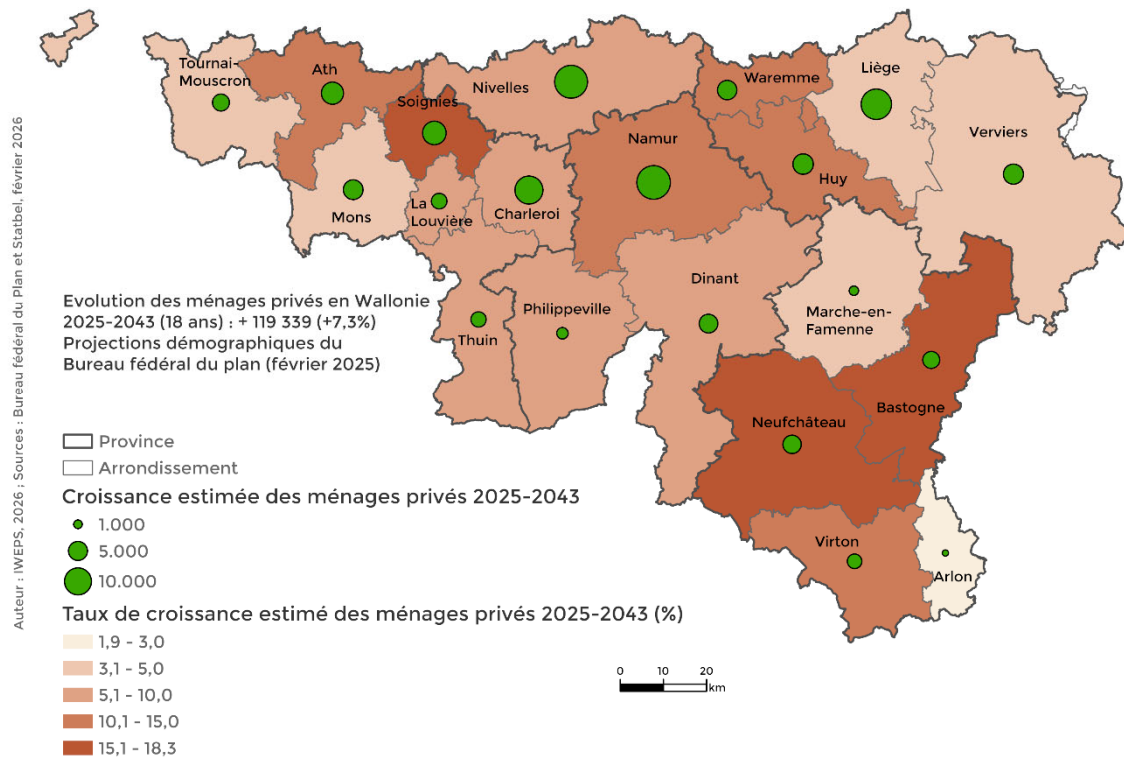
3.3.2. Évolution du nombre de ménages des arrondissements 2025-2043 selon les perspectives du BFP

Les **perspectives pour les ménages** présentent des tendances à la croissance pour tous les arrondissements de Wallonie à l'horizon 2043 (cf. carte 3 et tableau 5). Comme observé ces dernières années, le nombre total de ménages privés augmente plus vite que la population. Ce sont surtout les ménages de personne isolée qui soutiennent cette hausse. Ce phénomène résulte notamment de l'augmentation des séparations et des divorces, mais aussi du vieillissement de la population (décès de l'un des conjoints).

En nombre absolu, quatre arrondissements sont susceptibles de voir une croissance estimée des ménages privés de plus de 10 000 unités. Il s'agit des arrondissements de Namur, Nivelles, Liège et Charleroi. Viennent ensuite les arrondissements de Soignies et Ath, avec des croissances attendues supérieures à 6 000 ménages. En part relative, trois arrondissements présentent des taux de croissance supérieurs à 15 % : Bastogne, Soignies et Neufchâteau. Ce sont les mêmes arrondissements qui connaîtraient les plus fortes croissances de population (cf. plus haut). Avec l'arrondissement de Waremme, ces arrondissements sont ceux pour lesquels le nombre de couples avec enfant(s) ne diminue pas sur la période 2025-2043, en raison notamment de la tendance prolongée de l'installation de jeunes ménages d'actifs dans ces zones de périurbanisation de plus en plus éloignées autour des pôles d'emploi de Bruxelles et du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans tous les arrondissements, la croissance des ménages isolés explique la plus grande part de la croissance des ménages privés.

Carte 3 : Croissance estimée des ménages sur la période 2025-2043



Auteur : IWEPIS, 2026 ; Sources : Bureau fédéral du Plan et Statbel, février 2026

Tableau 5 : Perspectives d'évolution du nombre de ménages 2025-2043 selon les arrondissements

Arrondissement	Nombre de ménages en 2025	Nombre de ménages estimé en 2043	Solde 2043-2025	Évolution relative 2025-2043 (%)
Nivelles	174 941	189 536	+14 595	+8,3
Ath	57 233	63 991	+6 758	+11,8
Charleroi	179 058	189 719	+10 661	+6,0
Mons	120 270	125 598	+5 328	+4,4
Soignies	45 900	53 504	+7 604	+16,6
Thuin	41 440	44 675	+3 235	+7,8
Tournai-Mouscron	101 148	105 142	+3 994	+3,9
La Louvière	62 966	66 274	+3 308	+5,3
Huy	50 875	56 568	+5 693	+11,2
Liège	291 117	303 613	+12 496	+4,3
Verviers	128 540	133 952	+5 412	+4,2
Waremme	36 123	41 307	+5 184	+14,4
Arlon	28 853	29 388	+535	+1,9
Bastogne	21 771	25 748	+3 977	+18,3
Marche-en-Famenne	25 858	27 070	+1 212	+4,7
Neufchâteau	28 761	33 414	+4 653	+16,2
Virton	23 839	26 722	+2 883	+12,1
Dinant	51 217	56 020	+4 803	+9,4
Namur	143 675	158 922	+15 247	+10,6
Philippeville	30 669	32 429	+1 760	+5,7
Wallonie	1 644 254	1 763 593	+119 339	+7,3

Source : Bureau fédéral du Plan – Calculs : IWEPS ; Notes : 2025 = observations ; 2043 = projections

4. Conclusion

En conclusion, ces perspectives mettent en évidence les mutations démographiques importantes auxquelles la Wallonie doit s'attendre. Comme expliqué à la section 2.2., elles doivent permettre aux décideurs régionaux et (supra)locaux et aux acteurs du logement d'anticiper au maximum les probables besoins selon les arrondissements et d'y répondre par une production de l'habitat qui respecte les principes d'« optimisation spatiale » du SDT. Les tendances annoncées de baisse des croissances démographiques, de vieillissement et de réduction de la taille des ménages semblent plutôt favorables à l'intensification des tissus résidentiels existants et proches des services et à la limitation importante de l'artificialisation.

5. Bibliographie

Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2026. « Perspectives démographiques 2025-2080 : Le solde naturel ne contribue plus positivement à la croissance démographique belge jusque 2080 », DP25, février 2026, Bruxelles, 5 p.

Bureau fédéral du Plan et Statbel, 2025. « Perspectives démographiques 2024-2070 : Le vieillissement de la population s'accélère, en particulier au cours des 10 prochaines années », DP24, février 2025.

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I., 2016. « Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014) : analyses des migrations intercommunales et construction de bassins résidentiels », Working paper de l'IWEPS n°21, Namur. <https://www.iweps.be/publication/mouvements-residentiels-wallonie-1994-2014-analyses-migrations-intercommunales-construction-de-bassins-residentiels/>

Charlier J., Debuissou M. et Reginster I., 2025. Perspectives de population et de ménages entre 2024 et 2042 en Wallonie, Regards statistiques de l'IWEPS n°16, avril 2025, Namur, 129 p. <https://www.iweps.be/publication/perspectives-de-population-et-de-menages-entre-2024-et-2042-en-wallonie/>

Charlier J. et Reginster I., 2022. Typologie des polarités résidentielles selon leur degré d'équipement en services et leur accessibilité bas carbone/basse énergie, Working Paper de l'IWEPS n°36, Namur, 70p. <https://www.iweps.be/publication/typologie-des-polarites-residentiellesselon-leur-degre-dequipement-en-services-etleur-accessibilite-bas-carbone-basse-energie/>

Charlier J. et Reginster I., 2024. Artificialisation du sol, étalement urbain et disponibilités foncières : où en est la Wallonie francophone ? Regards statistiques de l'IWEPS n°12, septembre 2024, Namur, 61 p. <https://www.iweps.be/publication/artificialisation-du-sol-etalement-urbain-et-disponibilites-foncieres-ou-en-est-la-wallonie/>

Dubois O., 2006. "Financement des communes et développement territorial durable en Région wallonne : quelles contraintes pour les communes ?", UVCW, Août 2006.

Dujardin C., Charlier J. et Reginster I., 2024. Bassins d'emploi et bassins d'enseignement secondaire en Wallonie : construction statistique et apport à la compréhension de l'organisation multifonctionnelle du territoire, Working Paper n°40 de l'IWEPS, Namur, 78 p. <https://www.iweps.be/publication/bassins-demploi-et-bassins-denseignement-secondaire-en-wallonie-construction-statistique-et-apport-a-la-comprehension-de-lorganisation-multifonctionnelle-du-territoire/>

Indicateurs sur la démographie wallonne sur le site WEB de l'IWEPS https://www.iweps.be/indicateurs-statistiques/?fwp_is_categories=population-migration

Léger J.-F., 2018. « Le logement, variable centrale de l'exercice de prospective démographique à l'échelle locale », Revue Quetelet/Quetelet Journal, Vol. 6, n°1, pp. 7-33.

SPW Territoire et CPDT, 2024. Vade-mecum - Schémas de développement communaux thématiques « optimisation spatiale », Wallonie, 183 p.

SDT - Schéma de développement du territoire - Vers une optimisation spatiale, Adopté par le Gouvernement wallon le 23 avril 2024, Ediwall SPW TLPE : SPW Territoire, 278 p. Disponible (avril 2025) : <https://territoire.wallonie.be/fr/page/schema-de-developpement-du-territoire>



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public. D'une part, il est l'autorité statistique de la Région wallonne. Dans ce cadre, il a pour mission de développer, produire et diffuser des statistiques officielles en réponse aux besoins des utilisateurs wallons (monde socio-économique, environnemental et scientifique, société civile, institutions publiques). Il coordonne à cette fin les activités du système statistique wallon. Il revêt par ailleurs la qualité d'autorité statistique de la Région au sein de l'Institut interfédéral de statistique. D'autre part, par sa mission générale d'aide à la décision, il produit des études et analyses diverses qui vont de la présentation de travaux statistiques et d'indicateurs à la réalisation de travaux d'évaluation de politiques publiques, de prospective et de prévision ainsi que de recherches et ce, dans tous les domaines de compétence de la Région.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2026